

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **132 (2006)**

Heft 04: **Surfaces gauches**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

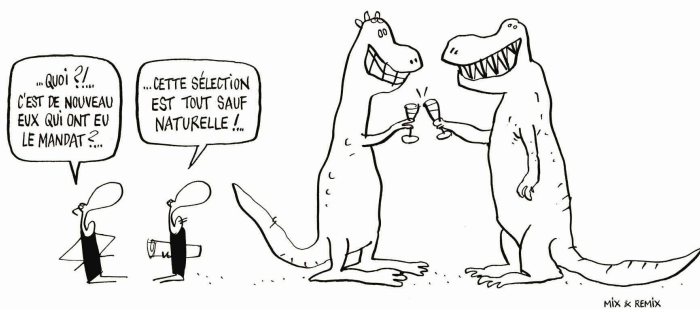
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un bilan nécessaire

PETIT CROQUIS DÉPLACÉ



La Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) est actuellement en cours de révision, dix ans après son entrée en vigueur. On ne peut que constater, pour le déplorer, qu'il manque encore un bilan, qualitatif et statistique, des effets de la LMP sur l'environnement construit et la répartition des mandats, qui permettrait de mesurer les impulsions sociales, économiques et culturelles qu'elle génère.

Cet inventaire permettrait de vérifier plusieurs hypothèses, que l'on peut avancer intuitivement. Tout d'abord, celle d'une ségrégation croissante entre la masse des jeunes bureaux et le cercle restreint des mandataires aguerris, les premiers étant contraints à concourir dans les procédures ouvertes et anonymes, les seconds se réservant les préqualifications et les mandats d'études parallèles. Ensuite et par voie de conséquence, celle d'un protectionnisme aussi paradoxal que déguisé, qui entrave le renouvellement des générations, l'innovation, voire la mobilité des agences. En effet, un bureau récemment établi ne doit compter que sur une opiniâtreté et une chance hors du commun pour accéder à la commande publique, le fait d'être lauréat d'un concours ne constituant, hélas, pas la meilleure des garanties. Enfin, celle du poids dominant des critères quantifiables aux dépens de la qualité des idées, qui n'assure pas davantage de transparence et de clarté dans les sélections et attributions. On pourrait également vérifier si, lorsque les probabilités d'une réalisation apparaissent peu assurées, il existe une tendance à retenir la procédure ouverte anonyme et si, lorsque le mandat à attribuer fait déjà l'objet d'un consensus politique, on choisit plutôt une procédure restreinte. Ceci particulièrement en Suisse romande, où les symptômes énumérés plus haut semblent plus marqués qu'en Suisse alémanique.

Faute de s'appuyer sur un bilan précis des attributions de mandats publics depuis dix ans, de la procédure ouverte anonyme à l'attribution de gré à gré, la révision de la LMP risque de se limiter à une sophistication accrue de la procédure. La décision récente de la commission fédérale de recours en matière de marchés publics, acceptant un recours contre une décision d'adjudication dans une procédure de Mandat d'études parallèles (MEP) pour la transformation de la gare de Genève-Cornavin, pourrait du reste accentuer ce phénomène. Pour les candidats, il se traduira alors surtout par un surcroît considérable de travail administratif non rémunéré. On aura alors manqué l'occasion de redonner une place centrale au principe de l'anonymat et, par voie de conséquence, à la qualité des propositions mises en concurrence.

Francesco Della Casa

ÉDITORIAL